

BATIMENTS ET GAZ A EFFET DE SERRE

Groupe Facteur 4 - 13/12/2005

Sources des renseignements chiffrés:
ADEME, Caisse des Dépôts, CEREN,
CGPC, CITEPA, Compte du Logement,
GFCC, INESTENE, SGG

- Les bâtiments représentent 23% des émissions de CO₂ (dont 70% pour le résidentiel et 30% pour le tertiaire) et 46% de la consommation d'énergie finale.
- Le chauffage représente les 2/3 de la consommation d'énergie et la majeure partie des émissions de CO₂.

- La consommation d'énergie des bâtiments a augmenté de 30% au cours des trente dernières années du fait de l'accroissement du parc des bâtiments (+ 41% du nombre de logements en 30 ans), de l'accroissement de la surface moyenne des logements , de l'augmentation du confort et de l'apparition de nouveaux besoins (électroménager, éclairage, bureautique, climatisation, ventilation ..etc).

C. Parent

3/24

	1990	1999	Croissance /an
Chauffage, ECS, cuisson	58,8	64,1	1,0%
dont Chauffage logements	35,5	36,6	0,3%
dont Chauffage tertiaire	10,6	12,5	1,8%
dont ECS (eau chaude sanitaire)	9,7	11,5	2,1%
Électricité spécifique (bâtim. , services urbains)	23,6	33,6	3,9%
ENR et ajustement	1,7	-0,5	
Total	84,14	97,32	1,6%

C. Parent

4/24

	1990	1999	Croissance/an
Combustibles fossiles	34,06	36,51	0,8%
Energies nouvelles et renouvelables et	9,54	8,62	-1,1%
Électricité tous usages	40,54	52,19	2,8%
dont chauffage et eau chaude	16,94	18,59	1,0%
dont électricité spécifique	23,6	33,6	3,9%

C. Parent 5/24

<ul style="list-style-type: none"> • Le parc des logements comporte en métropole (valeur 2003), 29,9 millions de logements • Logements individuels : 16,7 millions • Logements collectifs : 13,2 millions
--

C. Parent 6/24

- Résidences principales : 25,1 millions dont 14 individuelles et 11,1 collectives
- Résidences secondaires : 2,9 millions dont 1,8 individuelles et 1,1 collectives
- Logements vacants : 1,9 millions

- La surface totale des 29,9 millions de logements représente environ 2150 millions de m² .
- Les 300 000 logements (400 000 en 2005) construits annuellement représentent 1% du parc total.
- Le rythme de destruction du parc reste faible de l'ordre de 0,1 à 0,2% par an .

- 31% des logements sont antérieurs à 1949 (dont près des 2/3 antérieurs à 1915)
- 34% ont été construits entre 1949 et 1974
- 13% entre 1975 et 1981
- 22% depuis 1982.

- Les bâtiments qui consomment le plus d'énergie sont ceux construits entre 1949 et 1974
- La décreue des consommations sest amorcée avec la mise en place des premières réglementations thermiques en 1975.
- La consommation moyenne par m² des nouveaux logements a diminué de plus de 50% depuis 1975.
- Sur l'ensemble du parc existant, la dépense énergétique est de 210 kWh/m²/an.

La consommation moyenne d'énergie du tertiaire est d'environ 250kWh/m²/an

- La réglementation thermique 2000 dite RT 2000 vise à réduire les consommations d'énergie de 20% dans les logements et 40% dans le tertiaire et à limiter l'inconfort d'été dans les locaux non climatisés

- Une directive européenne sur l'efficacité énergétique des bâtiments a été adoptée en 2002(directive 2002/91/CE).
- Dans le cadre de sa transposition, l' Etat français a lancé une révision de sa réglementation thermique avec l'objectif de resserrer les contraintes tous les 5 ans.
- Une nouvelle réglementation thermique dite RT 2005 va donc voir le jour .

- Les rénovations importantes feront aussi l'objet d'une réglementation dont la mise au point est prévue pour 2006.

diagnostic

- la Directive Européenne prévoit la mise en place d'un diagnostic de performance énergétique.
- en France un tel diagnostic sera obligatoire lors de toute vente d'immeuble à partir du 1^{er} juillet 2006 et lors de toute prise à bail à compter du 1^{er} juillet 2007.
- L'objectif du diagnostic est d'informer le consommateur

L'évolution du parc existant

- vers 2050, la consommation des bâtiments neufs sera inférieure à 50 kWh/m²/an.
- En 2050, pour le parc résidentiel, les constructions antérieures à 1975 représenteront encore environ 40% du total, celles de la période 1975-2005, 25% et celles postérieures à 2005, 35%.

en 2050, la consommation moyenne du parc serait alors de l'ordre de 145kWh/m²/an

- seule une très forte incitation à intervenir dans les rénovations de l'existant peut conduire à approcher la moyenne de 50 kWh/m²/an
- pour atteindre le facteur 4 en émission de CO₂, il faudra compenser la baisse éventuellement insuffisante de la consommation énergétique par un recours accru à des sources d'énergie non productrices de gaz à effet de serre

- Les solutions technologiques existent et sont en pleine mutation.
- Mais il faudra aussi recourir à l'innovation, faire des efforts d'imagination et recenser tous les obstacles qui peuvent être raisonnablement renversés

- Il s'agit en fin de compte de convaincre des individus et des institutions d'investir dans des travaux intelligents.
- Or, même si le retour sur investissement de ces travaux est très rapide, il est toujours délicat de pousser les individus à opérer de grosses dépenses.

Les aides publiques pour le bâtiment concernent :

- - les logements sociaux, en fonction des labels et du recours à l'énergie solaire
- - l'ANAH pour la maîtrise des charges
- - l'ADEME par des aides aux études et aux opérations
- - les crédits d'impôt avec mesures ciblées sur les équipements les plus performants et faisant appel aux énergies renouvelables
- - les certificats d'énergie (loi POPE du 13 juillet 2005)

- Certaines approches en cours montrent que rien ne se fera de suffisant sans une prise de conscience générale accompagnée par un effort de conviction sans précédent et une formation de l'ensemble des professionnels concernés (artisans, entreprises, distributeurs ...). L'action au niveau national ne sera pas efficace sans une démultiplication volontariste vers les niveaux régional, départemental et local.

- Avoir un objectif pour l'année 2050 rend possible avec un tel délai une nécessaire valorisation des filières techniques et professionnelles correspondantes de l'éducation nationale.

Taux de pénétration du verre peu émissif dans les doubles vitrages
Comparaison Allemagne – France Royaume Uni

